



« Recherches sur le vocabulaire de la droiture et de l'innocence dans la Septante des Psaumes, Proverbes et Job »

Cette thèse trouve sa place dans le courant de recherche qui s'intéresse au vocabulaire et au style de la LXX.

Elle s'inscrit particulièrement dans le projet initié depuis quelques années à l'université de Strasbourg, celui de la recherche sur le vocabulaire de la Septante et qui débouche sur la rédaction du « *Historical and Theological Lexicon of the Septuagint* ».

Par cette thèse, nous avons voulu apporter une modeste contribution à ce projet en menant des recherches sur le vocabulaire de la droiture et de l'innocence.

Si plusieurs thèmes ont déjà fait l'objet d'une étude approfondie, tel n'est pas le cas pour les thèmes de la droiture et de l'innocence, bien qu'ils revêtent une grande importance, particulièrement dans le langage religieux chrétien postérieur et dans le domaine de l'éthique et du droit. Notre thèse se veut donc une contribution à l'étude du vocabulaire de la Septante, en abordant deux champs lexicaux négligés par la recherche antérieure. Nous avons limité notre enquête à trois livres sapientiaux (Psaumes, Proverbes et Job) pour différentes raisons : il s'agit de trois traducteurs différents ; tous les trois corpus ont trait à la sagesse ; le choix de ces livres permettra d'obtenir des résultats plus ou moins représentatifs ; enfin, à cause de l'existence des versions hébraïque et grecque qui permettent l'étude des équivalences lexicales.

En menant des recherches sur les champs lexicaux de la droiture et de l'innocence, notre démarche a consisté à une confrontation entre le vocabulaire de la droiture et de l'innocence dans la littérature grecque et la LXX, dans le TM et la LXX et dans la littérature juive hellénistique et la LXX, en relevant les similitudes, les différences ainsi que les innovations apportées par la LXX dans l'objectif de comprendre le choix des termes grecs mobilisés.

S'agissant du vocabulaire de la droiture, l'enquête a conduit d'abord à l'établissement du relevé d'ordre lexicographique, ce qui a permis de relever deux équivalents grecs principaux de l'hébreu צְדָיִקָה à savoir, εὐθύς et ὀρθός, ainsi qu'un équivalent secondaire, ἀληθινός. Ensuite, le parcours de l'évolution sémantique de ces termes dans la littérature grecque a permis de constater qu'εὐθύς évoluera du sens physique ou spatial vers le sens abstrait pour qualifier aussi bien les paroles, les affirmations que les discours. ὀρθός qui correspond initialement au sens spatial évoluera vers celui de la conformité à une norme. Enfin,

ἀληθινός servira à traduire la droiture dans le sens de la vérité et de l'authenticité et s'emploiera pour qualifier aussi bien les personnes que les choses. Dans la troisième étape, l'analyse des équivalences lexicales entre le TM et la LXX en se penchant sur l'arrière-fond des termes, les similitudes et les écarts dus à l'environnement culturel, a permis la compréhension du choix des termes grecs mobilisés. Cette analyse a conduit au constat selon lequel, εὐθύς, ὀρθός et ἀληθινός évolueront vers une nouvelle signification dans la LXX en recevant une connotation morale ou religieuse. L'enquête élargie ensuite aux autres livres de l'Ancien Testament a permis l'évaluation de la situation des vocables de la droiture par rapport aux livres concernés par notre recherche. Afin de placer ces recherches dans le contexte plus large du judaïsme hellénistique, la recherche s'est focalisée, enfin, sur les écrits juifs en langue grecque, en particulier les écrits de Philon, Flavius Josèphe et les pseudépigraphes pour vérifier l'existence d'une éventuelle dépendance directe ou indirecte de ces écrits vis-à-vis de la LXX. Quant aux vocables hébreux de l'innocence, דַּן et יָקַן, l'établissement des équivalences lexicographiques a relevé comme équivalents grecs ἄκακος, ἄμωμος, ἄμεμπτος (pour דַּן) et ἀθῶος (pour יָקַן). La recherche sur le vocabulaire de l'innocence a été abordée en suivant les mêmes étapes que celles de la droiture et a conduit aux conclusions presque similaires. L'enquête se conclut par l'établissement du bilan selon les différentes rubriques, mais aussi par des observations sur la technique de traduction - puisqu'il en a été question dans l'introduction générale - appliquée au vocabulaire de la droiture et de l'innocence.